

## Protéger les personnes en fuite plutôt que leur faire la guerre

sky news



### Violation du principe de non-refoulement

Toute personne a le droit de demander l'asile à un pays autre que le sien, même si elle doit franchir une frontière de manière irrégulière pour le faire. Ce principe internationalement reconnu est consacré par la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugié·es.

Image extraite d'un reportage de Skynews du 2 mars 2020, montrant un bateau des garde-côtes grecs en pleine opération de pushbacks à l'encontre d'un bateau abritant hommes, femmes et enfants. L'homme armé tire à proximité du bateau <https://www.youtube.com/watch?v=w8BdEHtBWp4>

A retrouver, avec de nombreux éléments de preuve sur le site de Bellingcat :

Bellingcat, [«Frontex at Fault: European Border Force Complicit in 'Illegal' Pushbacks»](#), 23 octobre 2020.

## Dossier

### A propos de Frontex

#### Que reproche-t-on à Frontex ?

- Violation des droits fondamentaux
- Impunité et absence de mécanisme de contrôle du respect des droits fondamentaux

### Frontex et la Suisse

- Les conséquences d'un NON le 15 mai 2022
- Une exclusion automatique de Schengen ?

### Annexes

Front-Lex. Plainte d'un syrien refoulé en Turquie – Migreurop. Frontex, 15 ans d'impunité – Églises contre l'extension de Frontex

## Ils ont dit...

### **Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi**

#### **Une politique européenne aux frontières « juridiquement et moralement inacceptable »**

« Ce qui se passe aux frontières européennes est juridiquement et moralement inacceptable et doit cesser. La protection de la vie humaine, des droits humains et de la dignité doit rester notre priorité commune. Il est urgent de progresser dans la prévention des violations des droits humains aux frontières et de mettre en place des mécanismes de contrôle nationaux véritablement indépendants afin de garantir le signalement des incidents et la conduite d'enquêtes indépendantes. » *Déclaration du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, le 21 février 2022*

Commentaire d'actualité : Le HCR alerte sur la hausse des violences et des violations des droits humains aux frontières européennes.

### **Organisation internationale des migrations**

« Frontex est une agence qui travaille sur la sécurité des frontières, mais il est évident que la Méditerranée, c'est un problème de sauvetage de vies. Ce n'est pas une frontière où les personnes doivent être renvoyées en Libye. »

*Flavio Di Giacomo, porte-parole du bureau de coordination pour la Méditerranée de l'OIM (France Culture, « Sauvetage en mer Méditerranée : les nouvelles technologies », 25.08.21)*

### **Ancien directeur-adjoint de Frontex**

« Si les médias se sont fait le relais des défenseur·euse·s des droits, qui dénoncent depuis plus de dix ans le mandat de Frontex attentatoire aux droits fondamentaux des exilé·e·s, son opacité, son autonomie sans contrôle, et son impunité structurelle, son évolution déletérale est pointée du doigt jusque dans ses propres rangs, l'**ancien directeur adjoint de l'agence** ayant déclaré "être profondément préoccupé par l'atteinte à la réputation de l'agence, sa décision d'armer des agents et son incapacité à empêcher l'extrême droite d'infilttrer ses rangs, dans un contexte de mouvements anti-migrants à travers l'Europe".

*Migreurop, Frontex, une agence européenne hors de contrôle, décembre 2021*

Informations actualisées sur le site de la campagne nationale No Frontex

[frontex-referendum.ch/fr/](http://frontex-referendum.ch/fr/)

Ou la plateforme d'information sur l'asile

[asile.ch](http://asile.ch)

# Frontex

Frontex est l'agence de protection des frontières de l'Union européenne. Fondée en Pologne en 2005, avec une armée de gardes-frontières et un énorme arsenal de matériel d'intervention, elle est l'agence de l'UE qui connaît la croissance la plus forte. Elle orchestre la politique européenne de défense contre l'immigration. > [frontex-referendum.ch/fr/](http://frontex-referendum.ch/fr/)

## Un budget en augmentation continue

**Budget annuel en 2005 : 5 millions d'euros**

**Budget annuel en 2021 : 831 millions d'euros**

Les chiffres restent soumis à approbation de l'UE, selon le message du Conseil fédéral. Mais une augmentation continue est prévue jusqu'en 2027, année où le budget pourrait atteindre, selon les prévisions, 1,85 milliard d'euros pour une seule année, dans les prévisions hautes, et 970 millions d'euros annuels pour les prévisions basses.

**La contribution de la Suisse s'élève à 4,5% du total. De 6 millions de francs suisses en 2015, elle s'est élevée à 39,6 millions en 2021 et pourrait grimper jusqu'à 87,9 millions en 2027 dans les prévisions hautes, et 45,9 millions par an dans les prévisions basses.**

Source 20.064 OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL, ([message du Conseil fédéral](#), p. 63)

## Les activités principales de Frontex

- Renforcement des autorités locales de gardes-frontières et gardes-côtes et mise à disposition de savoir-faire technique et stratégique (en particulier dans le domaine de la surveillance par le biais de l'harmonisation des normes et systèmes européens)
- Élaboration de soi-disant «analyses de risques» accompagnées de recommandations d'action (comme par exemple le renfort des contrôles aux frontières, l'extension des interventions de Frontex ou l'augmentation des ressources de l'agence)
- Rapatriement de migrants non légalisés (implication directe et indirecte dans des «Pushbacks» illégaux)
- Planification et réalisation des renvois dans toute l'UE

## Frontex et sa montée en puissance

Le mandat de Frontex a successivement été étendu en 2007, 2011 et 2019.

Quant à son personnel, la force opérationnelle de Frontex doit être augmentée d'ici 2027 pour devenir une armée permanente indépendante comptant 10 000 garde-frontières et garde-côtes. L'arsenal de l'infrastructure militaire ne cesse de croître: l'agence dispose de ses propres véhicules d'intervention, de bateaux et de drones et équipera à l'avenir son armée stationnaire permanente de ses propres armes.

**Domaines d'intervention** Au fil des années, le mandat de Frontex n'a cessé de croître. Frontex coopère activement avec plus de 20 pays non membres de l'UE et/ou y envoie des agents, dont le Niger, le Sénégal et de plus en plus de pays des Balkans. En mai 2019, Frontex lançait sa première opération dans un pays tiers en Albanie, suivie de deux opérations au Monténégro en 2020. Un accord sur le statut permettant de telles opérations a été ratifié par la Serbie en automne 2021. 87 agents Frontex doivent y être déployés. Alors que Frontex parle d'efforts contre le «crime organisé», le lieu d'intervention montre le véritable objectif de la mission prévue. Le centre de coordination local de l'opération Frontex est le poste frontière de Gradina entre la Serbie et la Bulgarie qui était auparavant souvent le point de départ de Pushbacks. En outre, on a appris récemment que Frontex prévoyait d'intervenir pour la première fois dans un pays africain, le Sénégal. Qui plus est, Frontex coopère systématiquement avec les soi-disant gardes-côtes libyens qui interceptent d'innombrables bateaux et les renvoient de force en Libye, où les migrant-e-s sont détenu-e-s dans des conditions de violences extrêmes.

Source : [Dossier de presse – conférence nationale \(21.02.22\)](#)

# Violation des droits humains

De nombreux rapports publiés ces dernières années montrent que Frontex a été (et est toujours) directement et indirectement impliquée dans de graves violations des droits humains. <http://frontex-referendum.ch/fr/>

## Violation du principe de non-refoulement

Toute personne a le droit de demander l'asile à un pays autre que le sien, même si elle doit franchir une frontière de manière irrégulière pour le faire. Ce principe internationalement reconnu et consacré par la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugié·es semble manquer à la formation des agent·es de Frontex. L'Agence européenne de garde-frontières et garde-côtes est accusée d'avoir participé à des refoulements «à chaud», aussi appelés **pushbacks**. Ces pratiques sont illégales car elles empêchent les personnes en exil de manifester leur demande de protection et mettent leur vie en danger, de surcroît lorsque ce refoulement a lieu en pleine mer.

Aux dernières nouvelles

**Front-lex** - Le 17 mars 2022, un réfugié syrien victime d'un refoulement vers la Turquie a engagé un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne pour un demi-million d'euros. Il avait été enlevé sur une île grècque et victime d'une expulsion collective vers la Turquie.

## Des actes documentés - florilège

**Grèce.** Menée par une coalition de journalistes d'investigation (Bellingcat, [«Frontex at Fault: European Border Force Complicit in 'Illegal' Pushbacks»](#), 23 octobre 2020), une enquête a démontré que Frontex s'est faite complice d'au moins six opérations de pushbacks en pleine mer entre mars et septembre 2020. Dans un des cas, un bateau de Frontex a été filmé en train de bloquer une embarcation pour l'empêcher d'arriver dans les eaux grecques. Pour les autres «incidents», l'agence se trouvait à proximité et ne pouvait ignorer les agissements des garde-côtes grecs.

**Hongrie.** Un rapport du Hungarian Helsinki Comitee montre que l'agence européenne a systématiquement détourné le regard sur les violations quotidiennes des droits humains par la Hongrie. La faiblesse de mécanisme interne de contrôle du respect des droits humains y est pointée du doigt. (Hungarian Helsinki Comitee, [«Protecting fundamental rights or shielding fundamental rights violations ?»](#), 8 janvier 2021)

**Libye.** Le 29 avril 2021, la même cellule d'investigation relevait d'autres refoulements et documentait la collaboration entre l'agence européenne et les garde-côtes libyens (Spiegel International, [«How Frontex Helps Haul Migrants Back To Libyan Torture Camps»](#), 29 avril 2021). Ces derniers, financés en partie par l'UE, ne disposent d'aucune surveillance aérienne. Ils dépendent des signalements effectués par les drones et avions de Frontex qui survolent la Méditerranée. Près de 30000 personnes auraient ainsi été interceptées, parfois même en eaux européennes, et ramenées en Libye alors que le pays n'est pas considéré comme un «port sûr» par les instances internationales. Le système de surveillance de Frontex complique voire retarde les opérations de sauvetage en mer. Avec les conséquences que l'on sait: depuis 2017, plus de 7600 personnes sont portées disparues ou ont perdu la vie en Méditerranée centrale. Le 21 avril 2021, faute de coordination des secours, 130 personnes ont perdu la vie.

Source : Vivre Ensemble, [Frontex, cerbère de l'Union européenne](#), VE 185 / décembre 2021

## Quelques ressources supplémentaires

- Pour comprendre le dispositif mis en place par l'Union européenne en Libye : The New Humanitarian, [«The European approach to stopping Libya migration»](#), 17 novembre 2021.
- Pushback documenté impliquant des agent·es de Frontex entre la Bulgarie et la Turquie, 7 mai 2021 : <https://www.borderviolence.eu/violence-reports/may-7-2021-0000-malko-tarnovo-to-sukrupasa/>

## Le mécanisme de contrôle du respect des droits humains

L'agence de contrôle des frontières Frontex dispose d'une multitude de mécanismes de contrôle qui devraient formellement garantir le respect des droits fondamentaux. Dans la réalité, ils n'aboutissent toutefois ni à une obligation de rendre des comptes, ni à un contrôle efficace du travail aux frontières. Au contraire, ils sont utilisés pour dissimuler les violations des droits humains et contribuent à les rendre possibles.

**Analyse complète de Lena Karamanidou, chercheuse en migration sur [frontex-referendum.ch/fr/](http://frontex-referendum.ch/fr/)**

- **Les mécanismes de responsabilité – de la poudre aux yeux**
- **Des organes de contrôle internes sans pouvoir réel**
- **Rejet de la responsabilité sur les États membres**
- **Manque d'indépendance des enquêtes internes**
- **Pas de place pour des changements fondamentaux**

### Quand le Parlement européen gèle le budget de Frontex

Le 21 octobre 2021, le Parlement européen a voté à une large majorité le gel d'une partie du budget 2022 de Frontex 12%, soit 90 millions d'euros ne seront débloqués que lorsque « l'Agence aura rempli un certain nombre de conditions spécifiques, telles que le recrutement de 20 officiers aux droits fondamentaux et de trois directeurs exécutifs dotés de qualifications suffisantes, la mise en place d'un mécanisme de signalement des incidents graves aux frontières extérieures de l'UE et la création d'un système opérationnel de surveillance des droits fondamentaux. »

*Communiqué de presse du Parlement européen, avec les différents rapports d'enquête, qui montrent l'impunité dans laquelle se complaît Frontex.*

Parlement européen, « Le Parlement demande le gel d'une partie du budget de Frontex jusqu'à ce que des améliorations clés soient apportées », 21 octobre 2021

### Impunité structurelle

De multiples acteurs documentent depuis plusieurs années l'incompatibilité du mandat et des activités de Frontex avec le respect des droits fondamentaux, et l'impunité structurelle dont elle jouit. Non-respect du droit d'asile, entraves au droit de quitter tout pays, mauvais traitements et actes de violence, discriminations, manque de transparence en matière de protection des données personnelles. L'agence est également accusée d'avoir classé sans suite des cas de mauvais traitements envers des exilé·e·s en Bulgarie, en Hongrie et en Grèce, s'en rendant ainsi complice.

**Déni de responsabilité de Frontex** Ces accusations sont systématiquement balayées d'un revers de communication par Frontex dont l'attitude n'a jamais varié : se retranchant derrière les États hôtes de ses opérations sur qui elle rejette la responsabilité de leur déroulement, elle se contente d'affirmer, à grand renforts de codes de conduites non contraignants et de formations de ses agents sur les «bonnes pratiques», qu'elle respecte scrupuleusement les droits fondamentaux des personnes exilées.

A ce déni de responsabilité s'ajoute une « Stratégie de respect des droits fondamentaux », brandie comme un étendard par l'agence depuis 2011. Pourtant, **les instruments de contrôle qu'elle prévoit sont bien faibles y compris durant les expulsions, et le mécanisme de plainte mis en place pour dénoncer les violations des droits commises par Frontex elle-même dans les pays où elle opère n'est pas effectif car il ne peut aboutir qu'à d'éventuelles sanctions disciplinaires individuelles, donc internes, et non à la mise en responsabilité de l'agence.** Pire, Frontex décourage toute velléité de porter ces griefs devant la justice. Les témoignages accablants qui s'accumulent ne semblent pas remettre en question l'augmentation constante de ses moyens, de ses effectifs et de son pouvoir de décision.

*Source: Migreurop, [Frontex, 15 ans d'impunité : l'agence hors-la-loi doit disparaître!](http://frontex-referendum.ch/fr/), 15.12.2020*

L'agence Frontex est et a été l'objet de plus d'une dizaine d'enquêtes menées notamment par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, le Médiateur européen, la Commission européenne des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et OLAF, l'Office européen de Lutte antifraude. Ces procédures font suite aux révélations et témoignages documentant l'implication de Frontex dans ces violations des droits fondamentaux.

### **Quand le directeur de Frontex se défausse**

Fin 2020, le directeur de Frontex, Fabrice Leggeri, a dû défendre «son» agence devant le Parlement européen pour son action en Grèce. Il y a réfuté les accusations de refoulements illégaux (les pushbacks) affirmant que les États membres sont toujours aux commandes lors des opérations. Frontex n'aurait qu'un simple rôle de soutien, ne lui permettant pas de reporter les différents incidents auxquels elle assiste pourtant régulièrement. Une défense qui n'a pas totalement convaincu. En mars 2021, à nouveau entendu, cette fois sur la Libye, il niait toute implication dans les interceptions par les garde-côtes de ce pays.

*Source : Vivre Ensemble, Frontex, cerbère de l'Union européenne, VE 185 / décembre 2021*

### **Témoignage**

**L'ancien collaborateur du HCR Beat Schuler a donné des formations au personnel de Frontex dans le domaine des droits fondamentaux et des droits des personnes réfugiées.**

*Extrait d'une interview parue dans le dernier bulletin de Solidarités sans frontières (mars 2022)*

Sur le papier, les concepts de protection des droits fondamentaux sont tout à fait bons. Mais il manque la volonté de les mettre en œuvre réellement. Frontex a certes un bureau des droits fondamentaux mais il est fortement sous-équipé en personnel. Ce qu'il faudrait, ce serait une instance indépendante du directeur qui décide de manière autonome où elle fait des observations et avec qui elle parle. Et une direction qui prenne ensuite les rapports correspondants au sérieux. Nous en parlons depuis des années, mais sans voir de progrès.

### **Mais déjà maintenant il est possible de dénoncer des incidents ayant trait à des violations des droits humains.**

Oui, mais les démarches faites jusqu'ici ne reflètent pas la réalité. Les obstacles sont élevés pour les dénonciations. Il faudrait une application facile à utiliser et un numéro d'appel 24 heures sur 24 où les dénonciations même anonymes peuvent être reçues. Et en particulier de la part des personnes concernées et des collaborateur·ices. Ces derniers sont sinon menacés de perdre leur travail.

### **Est-ce qu'un mécanisme de *reporting* sérieusement mis en place n'impliquerait pas que Frontex devrait désormais agir totalement différemment ?**

Oui. Mais l'Europe ne le veut pas. Une majorité est satisfaite d'une situation qui dissuade les personnes migrantes et les tient à l'extérieur de l'Europe. Malheureusement, les voix qui réclament le respect des droits humains sont minoritaires.

### **Quelle responsabilité porte la Suisse ?**

La Suisse soutient financièrement Frontex et envoie du personnel, donc participe au tout. Cela devrait donner à la Suisse la possibilité et l'obligation de réclamer haut et fort le respect des droits fondamentaux et des droits humains. En outre, elle devrait former soigneusement son personnel et vérifier lors du débriefing si les missions ont eu lieu de manière conforme au droit. En se basant sur ces résultats, la Suisse devrait décider d'envoyer encore ou non du personnel.

# Frontex et la Suisse

En 2019, l'Union européenne a décidé de renforcer et d'élargir le mandat de Frontex, à travers son règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. En tant que membre de l'espace Schengen, la Confédération helvétique participe depuis 2009 au financement de l'agence européenne ainsi qu'à sa dotation en agent·es.<sup>1</sup> Lors de la session d'automne 2021, les Chambres fédérales ont majoritairement soutenu par un arrêté fédéral la reprise dudit règlement<sup>2</sup>.

Certain·es parlementaires proposaient de conditionner l'augmentation de la participation financière et humaine de la Suisse à la mise en place d'une surveillance externe et indépendante des activités de l'agence, à un accès garanti aux procédures d'asile établies ou encore à la poursuite pénale des refoulements illégaux aux frontières. En vain. (Retrouver les délibérations dans l'[objet parlementaire](#)) Un référendum a été lancé le 12 octobre 2021 contre cet arrêté fédéral.

## Projet de loi et travail parlementaire :

20.064 OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL [Reprise et mise en oeuvre du règlement \(UE\) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements \(UE\) no 1052/2013 et \(UE\) 2016/1624, avec une modification de la loi sur](#)

## Les conséquences d'un NON le 15 mai 2022

### Une exclusion automatique de Schengen ?

La Suisse a la possibilité d'adapter sur le plan législatif les lois de mise en œuvre des directives de l'Union européenne. Preuve en est, le travail parlementaire en lien avec l'adoption du Message du Conseil fédéral lié à Frontex, où diverses propositions d'aménagements humanitaires ont été formulées et auraient pu être intégrées au projet. La clause guillotine n'a pas été invoquée à ce moment-là.

Cela signifie que le Parlement aurait très bien pu accepter des propositions intégrant des mesures d'accompagnement humanitaire. Il ne l'a pas fait, les Conseillers fédéraux Ueli Maurer et la Conseillère fédérale Karin Keller Sutter ayant pesé de tout leur poids pour écarter toute mesure dans ce sens, un compromis ayant été trouvé avec le Centre.

Lors des débats parlementaires, une majorité de la Commissions de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS) s'est montrée critique envers la politique migratoire de l'UE et proposé d'apporter des modifications au projet soumis par le Conseil fédéral, notamment des mesures d'accompagnement humanitaires, notamment la mise en place de voies sûres à travers des quotas, de mesures juridiques visant à garantir le respect des droits des personnes cherchant refuge, ainsi que la mise en place de « bases légales claires pour l'attribution des compétences entre le Conseil fédéral et le Parlement quant à l'intervention des spécialistes de Frontex en Suisse ». ([Communiqué de presse de la CPS-CE, 25 mai 2021](#))

Un refus le 15 mai obligera donc à la ministre d'expliquer aux Européens le processus législatif helvétique, et notamment le fait que le Parlement va se remettre à table pour aménager la loi. Ce n'est pas la seule loi liée aux discussions de Schengen à avoir du retard et à devoir passer la rampe du Parlement suisse. L'Union européenne peut attendre. Ce n'est pas non plus la première fois que le Conseil fédéral doit reprendre un projet législatif à zéro. La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter joue sur la peur en prétendant que c'est ça ou l'exclusion.

### L'Administration fédérale des douanes, expertes en respect des droits fondamentaux ?

La mauvaise foi se ressent jusque dans le communiqué du Conseil fédéral, qui laisse croire que dans l'augmentation du personnel, la Suisse « alloue plus de ressources à l'officier aux droits fondamentaux, un service indépendant chargé de vérifier que les droits des migrants sont respectés lors d'interventions aux frontières extérieures. » Or, voici ce qui est prévu : « Les experts doivent être mis à disposition en majeure partie par l'Administration fédérale des douanes (AFD) ainsi que par le Secrétariat d'Etat aux migrations et les cantons. »



--- Communiqué de Presse ---

**>>Pour la première fois>>**

## **UN RÉFUGIÉ SYRIEN VICTIME DE REFOULEMENT POURSUIT FRONTEX POUR UN DEMI-MILLION D'EUROS**

A.H A ENGAGÉ UN RECOURS EN DOMMAGES DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UE APRÈS AVOIR ÉTÉ **ENLEVÉ SUR UNE ÎLE GRECQUE**, TRANSFERÉ SUR UNE EMBARCATION DE FORTUNE ET **ABANDONNÉ EN MER DURANT 17 HEURES** AVANT D'ÊTRE VICTIME **D'EXPULSION COLLECTIVE VERS LA TURQUIE** OÙ IL VIT DÉSORMAIS CLANDESTINEMENT DANS DES CONDITIONS ALLARMANTES.

Dans le cadre d'une **action en justice innovante**, marquant la première d'une **avalanche de procès pour "pushback"**, front-LEX a intenté une action contre l'Agence européenne des frontières dénonçant une **opération de "pushback" de 17 heures en mer Égée**. Le cas a été déposée par l'équipe juridique de front-LEX, composée d'Omer Shatz, Iftach Cohen, Amanda Musco Eklund, Francesco Gatta et Estelle Nandnaba.

Entre 2020 et 2021, **43 000 êtres humains ont été arrêtés par des agents européens sur le territoire de l'UE. Ils ont ensuite disparu**. Que leur est-il arrivé ? Sont-ils encore en vie ? Quel était leur nom ? Leurs histoires ? A.H. est l'un d'entre eux. En avril 2020, il a débarqué sur une île grecque avec 21 autres réfugiés. Ils ont demandé aux habitants d'appeler la police dans l'espoir de demander l'asile.

Au lieu de prendre en compte leurs demandes d'asile, les autorités les ont enlevés, détenus, transférés de force et abandonnés sur un **'radeau de la mort' sans gilets de sauvetage, eau, nourriture, ni moyens de navigation ou de communication. Ils ont été laissés à la dérive durant 17 heures. Leur vie était en grave danger**. Tandis qu'un navire grec repoussait sans relâche le canot vers le territoire turc, **un avion de FRONTEX surveillait la situation depuis le ciel**.

*"C'était horrible, un moment extrêmement difficile", a déclaré A.H. dans une interview vidéo. "Je ne pourrai jamais l'oublier. Ils nous ont jetés dans un bateau comme si nous avions commis un crime. J'ai perdu tout espoir. Ce refoulement a anéanti tous mes rêves et mes ambitions."*

L'affaire révèle que depuis mars 2020, l'opération **'Intervention rapide aux frontières en mer Égée'** de Frontex s'est inscrite dans le cadre d'une nouvelle politique illégale visant à empêcher tout prix le départ vers et l'entrée de réfugiés en Grèce par la mer Égée. Les 'nouvelles tactiques', les 'mesures spéciales' et les méthodes de 'détention précoce' adoptées pour cette entreprise criminelle de violence de masse comprenaient la détection, l'interception et la surveillance par Frontex, puis le transfert forcé, l'abandon en mer et l'expulsion collective par la Grèce.



Cet incident a d'abord été révélé par une investigation détaillée et approfondie menée conjointement par Bellingcat, Lighthouse Reports, Der Spiegel, ARD et Libération. Interrogé sur ce sujet, le Directeur exécutif de FRONTEX, **Fabrice Leggeri**, a menti au Parlement européen. Le conseil d'administration de FRONTEX, **la Commission européenne**, la commission LIBE du **Parlement européen** et la Médiatrice européenne n'ont cependant pas initié d'enquête sur cette affaire.

**Maintenant que la propre agence antifraude de l'UE (OLAF) corrobore les affirmations de A.H. et les conclusions de cette affaire, la Cour de justice de l'UE constitue le dernier recours pour fournir une réparation juridique à A.H, pour empêcher la victimisation continue d'innombrables autres personnes et pour contrôler judiciairement une agence européenne et son Directeur exécutif corrompus.**

#### **Citations :**

L'équipe juridique de Front-LEX, Omer Shatz, Iftach Cohen et Amanda Eklund, déclarent :

*"Nous avons déjà gagné cette affaire : l'agence anti-corruption de l'UE a relevé que Leggeri est corrompu, la Cour le déclarera coupable. Alors que la Commissaire Johansson et le Parlement n'ont pas réagi, les journalistes d'investigation ont trouvé les preuves exceptionnelles qui nous ont permis de porter le cas devant la justice et à l'OLAF d'enquêter. front-LEX travaille déjà sur des actions en justice d'une valeur de plusieurs dizaines de millions d'euros afin d'obtenir justice pour les victimes, rendre les coupables responsables de leurs actes et s'assurer que cette pratique horrible prenne fin. Frontex a été détournée par un fonctionnaire européen corrompu qui constitue une menace pour l'ordre juridique de l'UE. Si le conseil d'administration de Frontex ne le démet pas de ses fonctions, l'UE ne sera pas différente de la Russie."*

#### **Contacts pour informations :**

##### **Équipe juridique**

- Adv. Omer Shatz, [omer.shatz@front-lex.eu](mailto:omer.shatz@front-lex.eu) +3365078480  
[Anglais & **Français**]
- Adv. Iftach Cohen, [iftach.cohen@front-lex.eu](mailto:iftach.cohen@front-lex.eu)  
[Anglais & **Italien**]

##### **Coordination Média**

- Josephine Valeske, [josephine.valeske@front-lex.eu](mailto:josephine.valeske@front-lex.eu), +4917657171501  
[Anglais & **Allemand**]

## Frontex, 15 ans d'impunité : L'agence hors-la-loi doit disparaître !

L'agence de garde-côtes et de garde-frontières européens Frontex est accusée par divers médias<sup>1</sup> d'avoir eu connaissance ou de s'être rendue complice du refoulement d'au moins six bateaux d'exilé·e·s en mer Egée, entre mars et septembre 2020 dans le cadre de l'opération Poséidon. Pour la première fois, l'agence a été sommée de s'expliquer auprès de la Commission et du Parlement européens. Il était temps !

### Accusations nombreuses et récurrentes

De multiples acteurs documentent depuis dix ans déjà l'incompatibilité du mandat et des activités de Frontex<sup>2</sup> avec le respect des droits fondamentaux, et l'impunité structurelle dont elle jouit.

Depuis 2011, Migreurop dénonce les violations des droits dont Frontex se rend coupable : non-respect du droit d'asile, entraves au droit de quitter tout pays, mauvais traitements et actes de violence, discriminations, manque de transparence en matière de protection des données personnelles<sup>3</sup>. A partir de 2013, la campagne inter-associative [Frontexit](#) a montré comment la montée en puissance de Frontex (budget et autonomie) accroissait sa dangerosité. En 2019, l'enquête d'un collectif de médias révélait déjà de nombreux cas de violences lors d'opérations coordonnées par Frontex<sup>4</sup>. L'agence y est également accusée d'avoir classé sans suite des cas de mauvais traitements envers des exilé·e·s en Bulgarie, en Hongrie et en Grèce, s'en rendant ainsi complice<sup>5</sup>.

Accusations mensongères ? C'est sans compter les nombreux « rapports d'incidents » effectués par l'agence elle-même. Depuis 2012, l'Office de protection des droits fondamentaux de Frontex répertorie les plaintes qu'elle reçoit, sans qu'il y soit donné suite.

### Déni de responsabilité de Frontex

Car ces accusations sont systématiquement balayées d'un revers de communication par Frontex dont l'attitude n'a jamais varié : se retranchant derrière les États hôtes de ses opérations sur qui elle rejette la responsabilité de leur déroulement, elle se contente d'affirmer, à grand renforts de codes de conduites non contraignants et de formations de ses agents sur les « bonnes pratiques », qu'elle respecte scrupuleusement les droits fondamentaux des personnes exilées.

A ce déni de responsabilité systématique s'ajoute une « Stratégie de respect des droits fondamentaux », brandie comme un étendard par l'agence depuis 2011. Pourtant, les instruments de contrôle qu'elle prévoit sont bien faibles y compris durant les expulsions<sup>6</sup>, et le mécanisme de plainte mis en place pour dénoncer

<sup>1</sup> [“Frontex at Fault: European Border Force Complicit in ‘Illegal’ Pushbacks”](#), Bellingcat, Der Spiegel , 23 octobre 2020

<sup>2</sup> [Appel pour l'annulation du Règlement Frontex](#), campagne Frontexit, 2013

<sup>3</sup> [« Frontex : quelles garanties pour les droits de l'homme »](#), Migreurop, Groupe Verts/ALE Parlement européen, 24 mai 2011 ; Migreurop/Statewatch, [Réponse à l'appel à contribution du Médiateur – La stratégie des droits fondamentaux de Frontex](#), 27 septembre 2012

<sup>4</sup> [« Frontex accusée de tolérer des maltraitances sur des migrants »](#), Le Point, 5 août 2019

<sup>5</sup> [« Frontex accusée de tolérer des maltraitances sur des migrants »](#), Euronews, 5 août 2019

<sup>6</sup> Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe, visite Allemagne 2018, rapport observation vol retour Afghanistan 18 août 2018 ; [“Deportation Union: Rights, accountability and the EU's push to increase forced removals”](#), Statewatch, août 2020

les violations des droits commises par Frontex elle-même dans les pays où elle opère n'est pas effectif car il ne peut aboutir qu'à d'éventuelles sanctions disciplinaires individuelles, donc internes, et non à la mise en responsabilité de l'agence. Pire, Frontex décourage toute velléité de porter ces griefs devant la justice<sup>7</sup>. A ce jour, ni l'agence ni aucun de ses agents n'ont jamais été mis en cause, et, depuis des années, les témoignages accablants qui s'accumulent ne semblent pas remettre en question l'augmentation constante de ses moyens, de ses effectifs et de son pouvoir de décision<sup>8</sup>.

### **Les éléments de langage de Frontex ne suffisent plus**

Ces nouvelles accusations de complicité dans des cas de refoulement en mer Egée s'ajoutent aux préoccupations émises au fil des ans par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, la Commission LIBE du Parlement européen, le Médiateur de l'UE.

Le 10 novembre 2020, à la demande de la Commission européenne, une enquête interne a été ouverte au sein de Frontex. Lors d'une réunion *ad hoc*, le directeur exécutif de l'agence s'est contenté de proposer un renforcement de l'équipe en charge des droits fondamentaux et d'accroître la « *sensibilisation des agents opérationnels aux exigences juridiques qu'ils doivent appliquer au quotidien sur le terrain* »<sup>9</sup>. Le contraste est criant entre ces garde-fous de façade et la gravité des accusations à son encontre.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, lors de son audition devant la Commission LIBE, le directeur a présenté Frontex comme une sentinelle des droits fondamentaux<sup>10</sup>, tout en assimilant des cas de refoulement à des opérations de « prévention au départ », lesquelles constituent bien évidemment une entrave au droit de quitter tout pays y compris le sien, en violation des normes internationales et européennes auxquelles l'agence est encore soumise. A la suite de cette audition, certain·e·s parlementaires ont sollicité une commission d'enquête parlementaire et d'autres la démission du directeur de Frontex<sup>11</sup>.

### **L'impunité de l'agence doit cesser et il doit être mis fin à son mandat**

Depuis des années<sup>12</sup>, les refoulements violents – voire mortels<sup>13</sup> – d'exilé·e·s à la frontière gréco-turque, sont notoires et documentés, y compris par Frontex. L'incompatibilité de ses activités avec le respect des droits fondamentaux n'est plus à démontrer. Cependant son impunité reste totale : l'UE et ses États-membres ont progressivement mis en œuvre une stratégie « d'irresponsabilité organisée » en matière de politique migratoire<sup>14</sup>, dont Frontex est l'une des composantes sécuritaires essentielles.

**Le contrôle des frontières n'est pas et ne sera jamais une variante de la mobilité. Il est urgent que cesse la stratégie mortifère aux frontières de l'UE, que les pratiques illégales de Frontex soient enfin sanctionnées et qu'un terme soit définitivement mis au mandat de cette agence européenne dont l'impunité n'a que trop duré.**

Paris, 8 décembre 2020

<sup>7</sup> ["Frontex is taking us to court"](#), Luisa Izuzquiza, Arne Semsrott, 2 décembre 2020

<sup>8</sup> Révisions de son mandat en [2011, 2016, 2019](#)

<sup>9</sup> ["Frontex calls for committee to consider questions related to sea surveillance"](#), Frontex, 10 novembre 2020

<sup>10</sup> [« Refoulement de migrants en mer Egée : le directeur de Frontex se défend devant le Parlement européen »](#), RTBF, 1er décembre 2020.

<sup>11</sup> ["Lawmakers bash EU border agency over alleged migrant pushbacks"](#), Euractiv, 2 décembre 2020

<sup>12</sup> [« Frontex : entre Grèce et Turquie, la frontière du déni »](#), Frontexit, 5 mai 2014

<sup>13</sup> ["Shoot First - Coast Guard Fired at Migrant Boats, European Border Agency Documents Show"](#), The Intercept, 22 août 2016

<sup>14</sup> [« La sous-traitance de la politique migratoire européenne est-elle justiciable ? »](#), Migreurop, juin 2019

## Eglises contre l'extension de Frontex



Le long de la route des Balkans ou en mer Méditerranée, l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex ne cesse de violer les droits humains. C'est pourquoi, en tant que chrétiennes et chrétiens, en tant qu'Églises, nous disons NON à l'extension de Frontex le 15 mai. **Les droits humains ne sont pas négociables.**

Le 15 mai, les citoyennes et citoyens suisses décideront dans l'urne si la contribution suisse à l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex devrait passer de 14 à 61 millions par année. En même temps, il s'agirait d'augmenter le nombre de garde-frontières suisses appelés à travailler au service de Frontex.

Au cœur de la protection internationale des réfugié.es se trouve le principe que tout être humain a le droit de chercher asile dans un pays et de ne pas être refoulé vers un pays où sa vie et sa liberté sont menacées. La réalité aux frontières extérieures de l'Union européenne est tout autre : de manière systématique et violente, on empêche des enfants, des femmes et des hommes de passer la frontière ; ils n'ont donc aucune chance d'obtenir une procédure d'asile au sein de l'Union européenne.

Frontex est au courant de ces violations des droits humains et détourne activement son regard. Pire encore : dans de nombreux cas, l'agence est elle-même impliquée dans des refoulements illégaux et violents. Des prises de vue attestent que Frontex est souvent présente lorsque des garde-côtes nationaux détruisent des moteurs de bateaux et abandonnent des fugitifs en mer. De plus, Frontex collabore avec les présumés garde-côtes libyens qui interceptent de nombreux bateaux et les reconduisent de force en Libye. Pour nous, Frontex est donc responsable, puisqu'elle sait et participe de manière complice.

Le référendum permet de lancer une discussion qui aurait dû se faire depuis longtemps sur les violations systématiques des droits humains aux frontières extérieures de l'Union européenne. En tant que personnes engagées dans les Églises, nous avons la conviction que :

- Tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu et doivent donc être protégés dans leur dignité de manière inconditionnelle.
- Les droits fondamentaux valent de manière égale pour tous les êtres humains.
- Les droits humains ne sont pas négociables. En tant que chrétiennes et chrétiens, en tant qu'Églises, nous devons prendre position contre cette situation catastrophique aux frontières extérieures de l'Europe. **C'est pourquoi, le 15 mai, nous disons NON à l'extension de Frontex.**